Image not found or type unknown

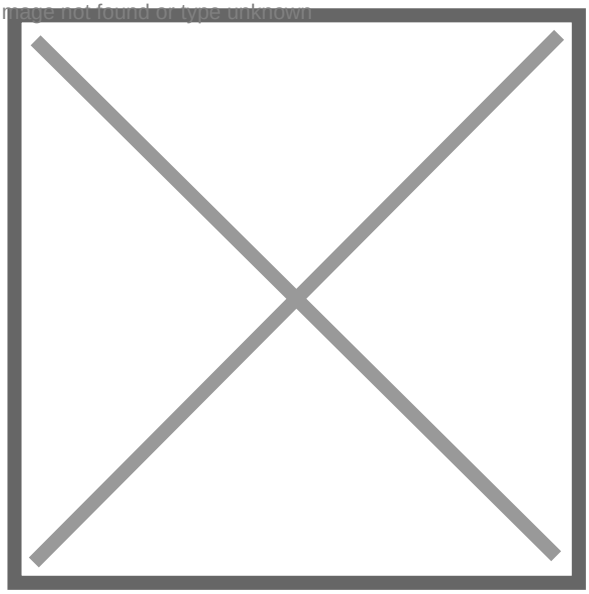

Refacturation énergie (location)

Par **acecel**, le **27/03/2010** à **11:31**

Bonjour

J'ai une petite question, je ne sais pas si je peux la poser ici :

J'occupe un appartement depuis 2ans 1/2, auparavant celui-ci était occupé par un concierge et géré par une agence.
Lors de mon emménagement, j'ai fait la demande auprès d'EDF pour ouvrir un contrat à mon nom, or il y avait déjà un contrat professionnel (au nom de l'agence) et donc je n'avais pas la possibilité de le changer.
J'en ai informé l'agence ainsi que le syndic à plusieurs reprises (par téléphone), l'agence n'a jamais rien fait, donc je n'ai jamais pu payer EDF.

Aujourd'hui (2ans 1/2 après) le syndic vient me voir en me disant qu'ils reçoivent des factures de courant de la part de l'agence, et qu'ils vont me couper le courant si je ne règle pas le problème rapidement.
J'appelle en vain l'agence depuis plusieurs jours, mais ils ne daignent pas me répondre (j'ai plus de chauffage chez moi depuis 6 mois, soit tout l'hiver, et ils n'ont toujours rien réparé, enfin c'est une autre histoire)

Concrètement d'après ce que j'ai pu lire, il est interdit de revendre de l'énergie exact? autrement dit je n'ai pas à payer quoi que ce soit ni au syndic ni à l'agence ? Je dois envoyer un courrier semaine prochaine pour ces deux problèmes (edf et chauffage) j'aimerais donc avoir quelques éclaircissements sur le sujet.

Merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés